

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2010

Date de convocation : 01/06/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusé : M. GIRAUX

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT,

Secrétaire de Séance : Mme CHARRIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 Mai 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 Mai 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES PRODUITS DES AMENDES DE POLICE (PARKING SALLE ASSOCIATIVE)

Monsieur de ROUX fait part au Conseil du courrier de la Direction des Infrastructures du département en date du 12 Mai dernier portant sur la répartition du produit des Amendes de Police.

La dotation au titre de l'exercice 2010 est affectée au financement des opérations suivantes :

Parkings

Abribus

Petites opérations de sécurité

Le taux de la subvention est de 25% de la dépense HT pour les communes de plus de 2500 habitants

Il suggère de présenter cette demande de subvention pour l'aménagement du parking de la future salle communale située à côté des ateliers municipaux. En effet cette salle ne pourra être opérationnelle que lorsque les abords seront réalisés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 73 627.25 € HT soit 88 094.07 € TTC.

Monsieur de ROUX demande aux conseillers s'ils souhaitent affecter cette subvention à un autre projet.

Monsieur RICHON indique que l'aménagement du parking du cimetière pourrait être envisagé ultérieurement.

Monsieur GODARD estime qu'il est dommage que cette salle soit inutilisée.

Madame FALLOURD fait remarquer que si cette subvention est demandée pour 2011 c'est que l'on peut espérer que ces travaux pourront être réalisés cette même année.

Monsieur de ROUX indique qu'il faut attendre la préparation du budget. Il précise que cette salle de par sa situation éloignée du village pourra être louée pour des fêtes sans occasionner de gêne.

Madame CHARRIER rappelle que cette salle est vide et ne contient aucun équipement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre des produits des amendes de police 2010 en vue de l'aménagement du parking de la salle associative.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE CONTRE ERDF

Monsieur de ROUX rappelle que le Conseil Municipal a adopté le règlement de voirie imposant aux différents concessionnaires de réaliser les travaux selon un certain nombre de normes (coordination des travaux, remise en état des chaussées, ...) et permettant à la Commune d'avoir un cadre juridique lui donnant ainsi la possibilité de se retourner contre les exploitants ne respectant pas ces normes.

Monsieur de ROUX souligne que lors de l'élaboration de ce règlement, il avait en mémoire les difficultés rencontrées avec les sous-traitants de GRDF lors de la réalisation des travaux de gaz à la suite desquels il avait été difficile d'obtenir la remise en état des lieux.

Le règlement de voirie a fait l'objet de discussions avec les différents concessionnaires au cours desquelles ERDF et GRDF ont montré quelques réticences.

Après avoir répondu à leurs différentes demandes, ERDF et GRDF le 8 Février 2010 présentaient toutefois un recours gracieux en vue de demander l'annulation de ce règlement, auquel le Maire répondait par un refus le 15 Février.

A la suite d'une rencontre avec le Maire, ERDF et GrDF, par courrier du 19 Mars, proposaient l'élaboration d'une charte qualité travaux leur permettant de déroger à certaines dispositions du règlement de voirie, charte qui était approuvée par le Conseil le 12 Avril 2010.

Or, le 13 Avril ERDF et GrDF saisissaient le Tribunal Administratif en vue d'obtenir l'annulation du règlement de voirie. Dès réception de cette requête, Monsieur de ROUX indique qu'il a écrit à ERDF et GrDF afin de dénoncer la charte.

Il faut donc que la Commune se défende devant le Tribunal Administratif ; Monsieur de ROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice contre ERDF et GrDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à ester en justice dans cette affaire.

VENTE DES TERRAINS

Madame CHARRIER rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de mettre en vente les terrains situés :

- Rue de l'Abbé Vieuille d'une superficie de 1292 m² (cadastrés AZ 401-509-511 et AY 214).

- Impasse Saint Louis, terrains cadastrés AZ 5 (730 m²), AZ 6 (2267 m²), AZ 7 (409 m²) soit une superficie totale de 3406 m².

Ces terrains ne sont pas viabilisés mais compte tenu du marché immobilier et des prix pratiqués sur le secteur du bourg, elle propose que ces terrains soient mis en vente au prix de 40 € le m² et que l'annonce en soit faite sur le bulletin municipal, sur le site internet et que des pancartes soit mises sur les lieux.

Monsieur de ROUX indique qu'il est nécessaire de faire nettoyer les abords des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente les terrains Rue Abbé Vieuille et Impasse Saint Louis au prix de 40 € le m².

COMPTABILITE : EMPRUNT VOIRIE

Madame CHARRIER indique que la décision modificative concernant le PASS FONCIER initialement inscrite à l'ordre du jour a été supprimée car il manquait des éléments.

Elle rappelle que la Commune, comme les années précédentes a demandé son inscription au programme d'amélioration de la Voirie Communale subventionné par le Conseil Général à hauteur de 25% des annuités de remboursement. Par courrier en date du 31 Mai, le Syndicat Départemental de la Voirie des Communes avisait la Commune qu'il lui était alloué un montant de 20 610 €. Il convient à présent de contracter l'emprunt.

A la demande du Syndicat, LA CAISSE D'EPARGNE, a proposé plusieurs possibilités de remboursement sur une durée de 5 ans, 7 ans ou à 10 ans pour un taux consenti de 2.83 % à 3.75 % pour des échéances annuelles et de 2.81 % à 3.73 % pour des échéances semestrielles.

Durée	Echéance annuelle			Echéance semestrielle		
	Taux	Annuité	Coût total	Taux	Annuité	Coût total
10 ans	3.75	2 509.50	25 095.30	3.73	1 244.08	24 881.59
7 ans	3.27	3 341.78	23 392.46	3.25	1 657.82	23 209.49
5 ans	2.83	4 478.47	22 392.32	2.81	2 223.60	22 235.96

Il est proposé au Conseil de retenir un remboursement sur 10 ans au taux de 3.73 % pour une échéance semestrielle de 1 244.08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

MODIFICATION TARIFS MARCHÉ : UTILISATION ELECTRICITE

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal que le stationnement des commerces non sédentaires est réglementé et fait l'objet d'un paiement de droits de place. Un marché a lieu le mercredi et le samedi matin.

Or, il a été constaté que plusieurs exposants utilisaient l'électricité. Il est donc nécessaire d'appliquer pour ceux-ci un tarif supérieur à celui pratiqué actuellement de 0.40 € le ml.

Il est proposé de fixer le tarif appliqué aux exposants utilisant l'électricité à 0.80 € le ml que ce soit sur le marché ou pour les commerçants ambulants hors marché.

Monsieur GODARD demande comment est organisé le placement sur le marché. Madame CHARRIER indique qu'il n'y a pas d'agent placier ; on envoie aux commerçants le montant des droits de place qu'ils doivent régler. Monsieur PANNAUD souligne qu'il ne faudrait pas que les droits de place relativement bas appliqués aux commerçants ambulants défavorisent le commerce sédentaire local.

Monsieur de ROUX indique que cette discussion sur les droits de place est un vrai débat. On ne peut pas empêcher le commerce ambulancier sous prétexte qu'il porte atteinte au commerce sédentaire. Mais rien n'empêche de faire en sorte que la concurrence ne soit pas faussée en mettant en place de droits de place plus importants.

Il convient de regarder de manière plus approfondie les droits de place appliqués dans les communes des alentours.

Madame CHARRIER précise que le marché accueille actuellement 3 commerçants le mercredi et le samedi et que le camion de pizzas qui s'installe le vendredi soir a indiqué vouloir venir aussi le mardi.

Il convient aussi de noter qu'une pizzeria doit prochainement ouvrir dans le local situé entre la boulangerie et le fleuriste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les droits de place pour les commerçants utilisant l'électricité à 0.80 € le ml.

Monsieur HANNIER demande si les bateaux qui accostent à Chaniers payent l'eau et l'électricité. Monsieur de ROUX indique que ce n'est pas le cas et qu'il n'y a pas de solution à ce problème à moins de réaliser des investissements importants.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Modification tableau des effectifs suite à avancement de grade

Monsieur de ROUX indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en raison de l'avancement au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} Juillet 2010 de Mme DAVID Emmanuelle, actuellement Adjoint administratif 2^{ème} classe.

Il donne lecture du tableau des effectifs :

1° / AGENTS PERMANENTS à TEMPS COMPLET
- 1 Attaché Principal
- 1 Technicien Supérieur Chef
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe
- 2 Adjoint Administratifs Territoriaux de 1^{ère} Classe
- 1 Adjoint Administratif Territorial de 2 ^{ème} Classe
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 2 Adjoints Techniques Principaux 2 ^{ème} Classe
- 12 Adjoints Techniques territoriaux 2 ^{ème} Classe
- 1 Brigadier-Chef Principal de Police Municipale
- 1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} Classe
- 1 Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} Classe
- 1 Adjoint Territorial d'animation 2 ^{ème} Classe
2° / AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 34/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 33/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 32/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 31/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 28/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 24/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 22/35 ^{ème}
- 1 Adjoint Technique territorial 2 ^{ème} Classe à 18/35 ^{ème}

Soit 26 Agents à temps complet et 8 agents à temps non complet.

Monsieur GRAVELLE fait remarquer que cela représente un employé pour 100 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

- **Renouvellement contrat emploi médiathèque**

Monsieur de ROUX informe le Conseil que le contrat de Mme Béatrice VEDRENNE, agent chargé de la médiathèque, recruté dans le cadre du dispositif de contrat aidé à raison de 26 heures par semaine, arrive à échéance le 14 Juin prochain.

Il propose que ce contrat soit renouvelé jusqu'au 31 Décembre 2010 et que cet emploi soit pérennisé à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Il convient de souligner que Béatrice VEDRENNE s'est très bien investie dans son travail. Elle réalise en effet de nombreuses animations et travaille souvent en collaboration avec les écoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

VERSEMENT ACOMPTE SUBVENTION AUX COCCINELLES ET A LA SOURIS VERTE.

Monsieur de ROUX rappelle que par délibération en date du 01.02.2010 il a été décidé de verser aux ALSH Les Coccinelles et la Souris Verte un premier acompte sur la subvention 2010.

Il propose, en attendant le vote des subventions 2010 aux associations, de verser un 2^{ème} acompte correspondant au quart de la subvention versée en 2009 soit :

Les Coccinelles

Subvention 2009 : 85 000 € - 2^{ème} Acompte 2010 : 21 250 €

La Souris Verte

Subvention 2009 : 26 600 € - 2^{ème} Acompte 2010 : 6 650 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur RICHON indique qu'il convient de réunir la Commission des Finances en vue de l'attribution des subventions aux associations afin que le Conseil Municipal puisse en délibérer lors de sa prochaine séance en Juillet.

SUBVENTION ATELIER 10

Monsieur de ROUX fait part de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ATELIER 10 en vue d'aider au financement de son exposition annuelle qui a eu lieu les 24 et 25 avril dernier.

Monsieur PANNAUD rappelle que la Commune verse tous les ans une subvention d'un montant de 153 € à l'Atelier 10 pour l'organisation de son exposition.

Monsieur de ROUX constate que ce n'est plus une subvention exceptionnelle. Monsieur PANNAUD indique que les subventions ne doivent pas se reconduire automatiquement et c'est pour cette raison que les associations doivent les solliciter chaque année.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide à l'unanimité, d'allouer une subvention de 153 € à l'ATELIER 10 pour l'organisation de son exposition annuelle.

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DES DECHETS - SMICTOM

Monsieur FOURRÉ, délégué auprès du SMICTOM Vals AUNIS, informe le Conseil que le SMICTOM a fait parvenir son rapport annuel 2009 sur la gestion

des déchets qui a été présenté lors de la réunion du Comité Syndical du 15 Mars 2010.

Il donne lecture de ce rapport aux conseillers municipaux et détaille plus particulièrement :

Les chiffres-clés

- Adhérents au SMICTOM : 12 Communautés de Communes et 4 communes soit au total 180 communes pour une population desservie de 139 046 habitants.
- Collectes :
 - o Déchets ménagers résiduels : 39533 tonnes soit 284.3 kg/habitant (moins 10 kg/habitant entre 2008 et 2009)
 - o Emballages : 4470 tonnes soit 32.1 kg/habitant (dont 607 tonnes de refus)
 - o Verre : 6740 tonnes soit 48.5 kg/habitant
 - o Papier : 3973 tonnes soit 28.6 kg/habitant
 - o Déchetterie : 22773 tonnes soit 188 kg/habitant (21057 tonnes hors emballages – verre – papier).
- Les indicateurs relatifs aux déchetteries : 25 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire
- Les indicateurs financiers
 - o Montant annuel global des dépenses de fonctionnement : 11 499 116 € TTC
- Les modalités de financement du service ; contribution des collectivités locales et aides Eco Emballages.

Monsieur de ROUX tient à souligner que le SMICTOM est un acteur majeur dans le Département.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport qui vient de lui être présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Interventions des conseillers

Madame FALLOURD rappelle qu'à la suite du concours d'épouvantails organisé lors de la fête des fleurs, M. WATTEBLED avait obligeamment prêté à la Commune l'épouvantail qu'il avait confectionné, représentant un policier, afin qu'il soit exposé sur le rond-point à l'entrée du bourg.

Elle déplore le saccage dont a fait l'objet cet épouvantail.

Monsieur de ROUX indique qu'il convient d'adresser un courrier à M. WATTEBLED

Madame CHARRIER fait part des incivilités qui sont actuellement commises dans le bourg et fait remarquer qu'un certain nombre de jardinières mises en place lors de la fête de fleurs ont été volées.

Monsieur PANNAUD rappelle que le Comité d'Animation a accueilli en l'église de Chaniers samedi dernier l'ensemble vocal et instrumental ARTEMIS pour une représentation de son spectacle baroque « de Richelieu à Fenelon ».

La soixantaine de spectateurs présents a pu assister à une prestation de très bonne qualité.

Monsieur PANNAUD indique que le bilan de cette manifestation sera donné lors de la prochaine séance du Conseil.

Monsieur PANNAUD tient à signaler au Conseil que Chaniers peut s'enorgueillir de ses équipes sportives.

A l'Amicale des Boules la jeune Nelly PILLET est Championne Départementale Junior et participera aux championnats nationaux. Vendredi soir lors d'un pot

organisé par l'Amicale, Nicole MICHAUD et Daniel CANUS lui ont remis la médaille de la commune.

A l'AS FOOT, 3 équipes « senior » montent en division supérieure, l'équipe Première a gagné la finale du Centre-Ouest, et l'équipe Réserve a gagné le challenge départemental des réserves. De plus l'entraîneur Martial MIKELBRENCIS a été sacré meilleur entraîneur de Saintonge.

Monsieur de ROUX propose de remettre une médaille de la ville à Martial MIKELBRENCIS afin de manifester la solidarité de la Commune à ses équipes gagnantes.

Monsieur PANNAUD informe le Conseil qu'une réunion avec les associations aura lieu le 28 Juin afin de préparer le prochain forum du 5 Septembre.

Monsieur RICHON rappelle que le club-house du tennis devait être réaménagé.

Monsieur de ROUX indique que les jeux devant être installés sur le communal ont été commandés et qu'il a demandé à M. QUERON de délimiter le périmètre d'implantation.

Monsieur PANNAUD indique que la baignade a été validée par le Conseil Général lors de la visite sur les lieux le 3 juin dernier.

Le contrat de travail des surveillants de baignade est en cours de signature.

Les bords de Charente ont été réaménagés et renforcés par les employés communaux. Il convient à présent de finaliser les abords par l'apport de sable, l'installation de la cabane. Les jours et heures d'ouverture seront les mêmes que l'an passé.

Monsieur RICHON signale que le fossé le long du Chemin des Peupliers avant la station d'épuration doit être redessiné car il est superficiellement comblé par l'herbe coupée.

Monsieur PANNAUD signale la passerelle réalisée par les employés communaux sur le cheminement menant à la Baine. Monsieur de ROUX signale que les trous de ragondins ont été rebouchés. La promenade prend forme.

Monsieur RICHON rappelle qu'il a été décidé d'installer sur le rond-point de la Tonnelle le timbre donné par la famille CORBINEAU. Or, on ne peut que constater le mauvais entretien de cet espace.

Monsieur de ROUX indique que la convention transférant le rond-point à la Commune n'a toujours pas été signée avec le Conseil Général qui doit donc en effectuer l'entretien.

La Commune a demandé que le rond-point soit remis en état de plantations avant ce transfert. La D.I.D. s'est engagée à le nettoyer cette semaine.

Dès que la convention sera signée, l'aménagement à proprement parlé sera réalisé.

Monsieur de ROUX indique que les services de la D.I.D. se sont déplacés pour le comblement de l'ancien garage du bac. La position du Département est de le combler car il est envasé, envahi par la jussie et la route départementale est attaquée par l'érosion.

Les services de l'environnement en revanche sont contre le comblement car cette zone est classée Natura 2000.

Le département estime qu'il ne s'agit pas d'une zone naturelle puisque le garage du bac a été creusé dans les années 1970.

Monsieur de ROUX espère avoir l'accord de la Préfecture dans le mois qui vient ce qui signifie que ces travaux ne pourront avoir lieu que l'an prochain. La Commune aura probablement une participation à sa charge car les eaux pluviales du bourg

se jettent à cet endroit ce qui va nécessiter la mise en place d'un filtre de décantation.

Monsieur de ROUX fait part de la réclamation d'un habitant de l'impasse Bertaud au sujet du déroulement des travaux d'assainissement et du manque d'information.

Monsieur HANNIER rappelle que dans le cadre du transfert de la mare de Chez Bertaud à la Commune, il est nécessaire d'obtenir l'accord de la majorité des habitants du village. La mairie a reçu, à ce jour, 21 réponses positives sur les trente-huit courriers envoyés.

Madame SAUZÉ aborde le sujet du stationnement sur les trottoirs Avenue du 8 Mai et du contrôle réalisé par le policier municipal.

Monsieur de ROUX rappelle que les travaux réalisés sur l'avenue avaient pour but de sécuriser d'une part les abords de l'école et d'autre part le cheminement des piétons. Ainsi des places de parking ont été matérialisées et les emplacements devant l'école sont des « arrêts - minute ».

Il rappelle l'interdiction faite par le Code de la Route de stationner sur les trottoirs. Le stationnement des véhicules sur les trottoirs obligent les piétons à circuler sur la chaussée au détriment de leur sécurité.

Monsieur PANNAUD propose de relayer cette information auprès des riverains de l'avenue du 8 mai et de faire un rappel aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire.

Monsieur GRAVELLE informe le Conseil que Réseau Ferré de France fera procéder à des travaux sur le passage à niveau n° 428 de la Rue Aliénor d'Aquitaine du 26 au 31 Juillet.

Madame GRELET demande si le site de l'ancienne déchetterie de Bellevue sera supprimé. Monsieur de ROUX indique que rien n'a encore été décidé. Pour le moment, les services techniques s'en servent pour y stocker des matériaux.

Madame GRELET indique qu'un habitant du village lui a fait la remarque qu'il n'y a toujours pas de panneau « Chemin du Chaillot ».

Monsieur NAUD fait part de la demande présentée par Monsieur PEROCHAIN en vue de l'installation d'un point d'éclairage public devant la ferme.

Monsieur GRAVELLE indique qu'il a assisté avec Monsieur HANNIER, en tant que « référents tempête » à une réunion organisée par l'Association des Maires et ERDF. Lors de cette réunion a été abordé le problème de l'élagage autour des lignes électriques qui incombe aux propriétaires.

Monsieur de ROUX propose que soient recensés les endroits où les lignes sont encombrées et qu'une lettre-circulaire soit adressée aux propriétaires concernés.

La séance est levée à 23 heures

La Secrétaire de Séance,

Françoise CHARRIER